

## Les Comités Inter Pays

- Le Conseil Central reconnaît l'importance au sein du RI des Comités Inter Pays là où ils existent et encourage leur création dans toutes les régions du monde.
- Il recommande aux dirigeants du R.I. d'inscrire l'action des CIP dans les programmes des manifestations rotariennes - conventions - conférences - assemblée - séminaires de formations des présidents élus - et plus particulièrement à l'assemblée internationale où sont formés les gouverneurs élus mais aussi d'organiser des réunions internationales spécifiques sur les actions des comités inter pays.
- De constituer au siège et dans les bureaux du R.I. toutes documentations utiles à la connaissance des comités inter pays.

## Protocole

### Préambule

- Dans le but de développer les contacts entre rotariens et entre les clubs et les districts de deux ou plusieurs pays et de favoriser ainsi l'amitié et la compréhension entre les cultures des peuples des différentes nations.
- Les rotariens, les clubs ou les districts sont vivement encouragés à créer des Comités Inter Pays mis en place avec l'approbation de leurs gouverneurs de district ou à son initiative.

### Exposé

- L'action des comités est devenue une tâche vitale pour le Rotary parce que les menaces contre la paix sont une préoccupation permanente et grandissante pour l'humanité.
- Les CIP ont avec succès prêché et mis en application, depuis la création en 1931 du 1<sup>er</sup> comité, l'entente mondiale entre les peuples.
- Ils ont construit des ponts d'amitié et de coopération et, avec leur structure simple et flexible ils ont étendu les services du Rotary à des régions éloignées dans le monde ainsi qu'à des pays où le Rotary n'était pas connu.

### Mission

- Constituer dans les pays rotariens une force d'appui pour encourager les rotariens de pays différents à se rendre visite et à renforcer les liens d'amitié ainsi noués en incitant les clubs et les districts à s'associer aux clubs et aux districts de pays étrangers pour entreprendre, des jumelages de clubs, des parrainages de nouveaux clubs ou encore des contacts internationaux amicaux et informels - frontaliers, continentaux, transcontinentaux - et des actions d'intérêt Public Mondial.

### Organisation

- Les fondateurs d'un futur comité Inter Pays entre deux ou plusieurs pays créent, chacun dans leur pays respectif, leur propre section rattachée à leur pays et district respectifs.
- Les 2 sections réunies constituent le Comité Inter Pays.
- Chaque section comprend des rotariens, des clubs et des districts fondateurs, le CIP peut prendre le nom des pays aussi bien que le nom des clubs et des districts fondateurs.

- Les 2 sections sont autonomes et se réunissent 1 fois par an en assemblée générale alternativement dans l'un ou l'autre des pays (les membres de délégation doivent être en mesure de s'y déplacer).
- Les Comités Inter Pays sont naturellement ouverts aux rotaractiens et aux conjoints de rotariens.
- Les sections des comités sont structurées dans le cadre des obligations de leur pays et à ce titre sont dotées d'un bureau avec secrétaire et trésorier.
- Le mandat des Présidents de section est de 3 ans , mandat renouvelable exceptionnellement 1 fois pour une durée de 3 ans surtout s'il n'y a aucun candidat au poste de président.

### Financement

- Le conseil central considérant l'organisation et le fonctionnement des CIP comme une activité autonome des rotary clubs, districts et pays dépendant de leur seule volonté, les CIP doivent fonctionner sans appui financier du Rotary International.
- Les frais de fonctionnement seront pris en charge par les rotariens, les clubs et les districts qui les ont créés. Les cotisations resteront modiques et seront destinées à couvrir les frais de fonctionnement du CIP.  
Il est d'usage que les gouverneurs de district prennent en charge les frais de fonctionnement de leur coordination nationale et des comités inter pays de leur district.
- Les fonds seront placés sur un compte libellé de façon à indiquer clairement que le fonds appartient à un CIP, et non à un rotarien à titre personnel, afin de protéger le dit comité en cas de décès du rotarien gérant les fonds.
- A la fin de l'année rotarienne, le secrétaire soumettra un rapport d'activité et le trésorier un rapport financier aux gouverneurs de district concernés.
- Les comités agissant en qualité d'organe consultatif auprès des gouverneurs sont à même de prendre toutes initiatives propices au développement des actions du Rotary.

### Actions

- Les sections des Comités Inter Pays sont d'abord des ambassades rotariennes ouvertes dans le pays ami.
- Leur rôle sera d'initier et de favoriser les échanges amicaux, individuels ou en groupes, les jumelages, les parrainages ou les contacts de clubs à club en apportant si besoin, une information ou une formation aux rotariens.
- Le Comité s'associe ou initie des actions d'Intérêt Public Mondial, à caractère éducatif (alphabétisation, éducation, organisation des Ryla, formation, rencontres de jeunes professionnels....) et humanitaire (lutte contre la faim, la pauvreté, promotion de la santé, ressource en eaux....) conduites par les clubs et les districts. Cependant, les comités qui montent des AIPM d'une durée de plus de 12 mois doivent respecter les lignes de conduite établies par le R.I. concernant les activités multidistricts (chapitre 2) (RCP 36.030.3).
- Le Comité portera une attention particulière aux jeunes générations en favorisant les rencontres et les échanges culturels, de loisirs et professionnels.
- Il apporte son soutien au développement des grands programmes du Rotary International et de sa Fondation
- Et toutes autres actions entrant dans les objectifs et les buts du Rotary International.

### Coordinateurs nationaux et Conseil Exécutif

- Les comités interpays de chaque pays sont suivis par un coordinateur national, lui-même assisté par un secrétaire et un trésorier.
- Le rôle du coordinateur national est de veiller, encourager, stimuler les bonnes volontés existantes dans chaque CIP, d'étudier avec bienveillance les initiatives devant aboutir à la création d'autres CIP en particulier dans les pays où émerge le Rotary International.
- Le coordinateur national est un past gouverneur, élu pour un mandat de 3 ans par les gouverneurs et les past gouverneurs des 3 dernières années de son pays ou selon les usages en vigueur, désigné par un collège de past gouverneurs et gouverneurs.
- Un rapport d'activité de chaque comité sera remis chaque année au coordinateur national qui lui-même adressera un rapport complet au président du conseil exécutif et au secrétaire général du RI .

### Conseil Exécutif des CIP

- Le conseil exécutif assure la promotion, la coordination et la supervision des comités interpays à l'échelon de l'Europe, l'Afrique, le Moyen Orient et le reste du monde.
- Il est composé d'un président, de deux vices présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier -qui sont élus par le collège des coordinateurs nationaux- et aussi de délégués internationaux proposés par le président du conseil exécutif pour les pays où les comités n'existent pas.

---

15/07/2004